

# CHARTRE D'UTILISATION DE L'UCI-UABT

L'Unité de Calcul Intensif de l'Université Aboubekr Bekaïd de Tlemcen (ci-après dénommé **UCI-UABT**) a pour mission principale de permettre à la communauté universitaire et aux partenaires socio-économiques d'accéder à des ressources matérielles, logicielles, applications, bases de données et réseaux de communications (ci-après dénommées ressources) en calcul scientifique hautes performances (HPC).

Les allocations d'heures de calcul se font par projet, porté par un coordinateur, responsable de la bonne utilisation des ressources allouées par l'**UCI-UABT**.

## Procédure de demande d'allocation de ressources

La demande se fait par l'intermédiaire d'un email adressé à [uci@mail.univ-tlemcen.dz](mailto:uci@mail.univ-tlemcen.dz). Elle est soumise à l'acceptation de la présente chartre d'utilisation de l'**UCI-UABT**.

L'appel à projet est permanent, le dépôt des demandes est possible tout au long de l'année.

L'utilisateur s'engage à fournir des coordonnées professionnelles valides et s'engage à signaler tout changement de celles-ci à l'administrateur de l'**UCI-UABT**.

## Utilisation des ressources

Les utilisateurs s'engagent à faire usage des ressources mises à leur disposition par l'**UCI-UABT** dans le respect de la législation et des règles d'éthique professionnelle et de déontologie.

Le coordinateur du projet et tous les utilisateurs qui y sont associés sont automatiquement inscrits à la liste de diffusion [uci@mail.univ-tlemcen.dz](mailto:uci@mail.univ-tlemcen.dz) afin d'être tenu informés des avis de maintenance programmés qui pourront n'être diffusés que par ce biais.

Des comptes d'accès nominatifs seront créés pour les utilisateurs des projets ayant reçu une allocation de ressources. Ces comptes sont personnels et non cessibles. Les utilisateurs sont entièrement responsables de l'usage de leur compte.

L'accès aux ressources de l'**UCI-UABT** est susceptible d'être interrompu à tout moment pour raison de maintenance.

## Données utilisateur

L'UCI-UABT attribue des espaces disques avec quotas pour les données utilisateur.

Le stockage, la sauvegarde et l'archivage des données et logiciels que l'utilisateur dépose ou installe sur les équipements de l'UCI-UABT sont sous sa seule responsabilité.

Le bilan de consommation des heures allouées est examiné périodiquement par le comité de pilotage de l'UCI-UABT.

## Engagement Utilisateurs

En contrepartie de l'utilisation de ces ressources, le coordinateur d'un projet s'engage à :

- Ne pas utiliser des logiciels sans licence officielle. Toute utilisation ou installation de logiciels commerciaux doit se faire avec l'accord de l'administrateur, après vérification de la validité de la licence.
- Afin d'harmoniser l'utilisation des ressources de l'UCI-UABT le temps de calcul alloué au projet, quel que soit la taille des ressources allouées, doit être inférieur ou égale à 48 heures. Les exceptions à cette règle se feront suite à la demande du coordinateur du projet adressée à l'administrateur de l'UCI-UABT par email à l'adresse **admin-uci@mail.univ-tlemcen.dz** et qui sera étudiée par le comité de pilotage de l'UCI-UABT
- Le nœud de management (**altair0**) ne doit en aucun cas être utilisé pour effectuer des calculs. Il est uniquement destiné au management du HPC.
- La soumission des jobs doit obligatoirement et uniquement se faire avec **SLURM** (Simple Linux Utility for Resource Management). Tout job lancé sans **SLURM** sera immédiatement arrêté sans aucun préavis.
- Communiquer aux responsables de l'UCI-UABT la liste des publications ou communications faites dans le cadre du projet
- Remercier l'UCI-UABT dans ces mêmes publications et communications par la phrase:

This work was granted access to the HPC ressources of UCI-UABT "Unité de Calcul Intensif" of the University Aboubekr Belkaïd of Tlemcen financed by the DGRSDT "Direction Générale de la recherche Scientifique et du Développement Technologique".

- Présenter régulièrement un résumé des travaux effectués grâce aux ressources de l'UCI-UABT, et ceci lors d'une manifestation scientifique qui sera organisée annuellement (« Journée de l'UCI-UABT »)
- Transmettre au comité de pilotage de l'UCI-UABT un rapport succinct (01 page), en fin de projet et/ou en fin d'année. pour publication sur la page web du l'UCI-UABT

En cas de non-respect des règles d'utilisation et de sécurité de la présente charte, le comité de pilotage de l'UCI-UABT se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès d'un utilisateur aux ressources.

Pour de plus amples renseignements, veuillez envoyer un mail à [uci@mail.univ-tlemcen.dz](mailto:uci@mail.univ-tlemcen.dz)

